



Quelques éléments de conclusion : quel bilan et quelles perspectives après vingt années d'expérience sur les alpages et les exploitations soumis à la prédation ?

Marc Dimanche (CERPAM)

Notre objectif pour ce séminaire technique national était de proposer un retour d'expérience sur 20 ans de mise en œuvre de pratiques et de dispositifs de protection des troupeaux contre la prédation. Il s'agissait également de les analyser au regard des évolutions constatées aujourd'hui :

- en ce qui concerne les populations des prédateurs et leur comportement, principalement le loup,
- en ce qui concerne les différents contextes de territoires et de systèmes d'élevage touchés, qu'il s'agisse « seulement » des estives et alpages, ou plus largement des territoires de pâturages des exploitations elles-mêmes.

Que peut-on en dire aujourd'hui ?

Que l'installation territoriale des loups s'est d'abord généralisée dans les Alpes françaises pour rayonner ensuite dans le Jura, les Vosges, le Massif Central, l'Est des Pyrénées. Il faut noter que dans ce dernier territoire, les premiers individus en provenance du Mercantour sont apparus très tôt, dès 1996-1997. Mais ce sont toujours les Alpes du Sud qui supportent massivement les attaques et les dégâts.

Que malgré les moyens considérables mobilisés par l'Etat, qu'il s'agisse des indemnités ou des dispositifs de protection, la confrontation entre l'arrivée du ou des loups sur un territoire et les activités d'élevages qui s'y trouvaient, a toujours été pour le moins rugueuse, et qu'une anticipation des situations de crise que cette arrivée provoquait n'a pas vraiment été possible.

Qu'en revanche, les efforts de partenariat entre services de l'Etat et services pastoraux ont permis de développer des procédures d'intervention pour l'indemnisation et la protection des troupeaux à grande échelle, même si on a souvent « couru après le loup » compte tenu de sa dispersion territoriale rapide et non anticipée (ou « anticipable » ?).



Qu'il a fallu constamment contrarier les fausses controverses alimentées au niveau national comme dans les territoires successivement touchés, qu'elles concernent les chiens dits « errants » ou la mise en cause des pratiques des éleveurs, afin de pouvoir envisager de travailler sur le fond du sujet, élaborer des méthodologies rigoureuses, comme le diagnostic de vulnérabilité ou encore les études de vulnérabilité/sensibilité d'un territoire.

Que l'expérience acquise dans la mise en place des moyens de protection, indique qu'il s'agit d'une opération lourde, coûteuse, qui doit combiner de multiples et nombreux dispositifs, outils techniques, surveillance, etc... , qui peut perturber l'organisation et les pratiques de pâturage, et qui n'est pas forcément compatible avec le système d'élevage et de conduite des troupeaux.

Qu'au-delà de ce qui a pu être affirmé ou escompté çà et là, cette mise en œuvre combinée de l'ensemble des moyens de protection, qui reste dans tous les cas nécessaire, ne garantit pas pour autant la tranquillité des troupeaux et l'absence d'attaques et de pertes, et qu'elle peut même se révéler impuissante à contenir la prédation,

... ce qui est notamment le cas avec les meutes installées dans plusieurs territoires des Alpes Maritimes, du Haut Var et ou des Alpes de Haute Provence.

Que compte-tenu du phénomène de dispersion des populations de loups, la dissémination d'individus dits « erratiques », « isolés » ou « dispersants » dans des territoires de « colonisation » où les troupeaux et les exploitations ne sont pas encore protégés, provoque des dégâts qui pèsent lourdement dans les statistiques départementales ; ils pourraient d'ailleurs laisser croire que les éleveurs ne se protègent pas suffisamment. A titre d'exemple, 50 % des loups présents dans le département des Alpes de Haute Provence (une soixantaine) sont « dispersants » et repérés sur l'ensemble du territoire départemental.

Que finalement, les capacités d'adaptation des conduites au pâturage et des élevages sont très variables selon les contextes territoriaux, les types de production et de systèmes d'élevages, et qu'on peut même se trouver dans des situations d'impasse ...

... c'est en particulier le cas des parcours et des pâtures des exploitations de nombreux territoires méditerranéens ou sous influence méditerranéenne, où les évolutions et les efforts demandés apparaissent incompatibles avec la vivabilité et la viabilité de ces élevages ; c'est ce que nous ont exprimé avec exaspération et désarroi les agricultrices et les agriculteurs lors du séminaire ;

... comment par exemple concilier techniquement, économiquement et socialement,

- des objectifs de production passant par une conduite fine des troupeaux en lots de pâturage et en parcs clôturés, une conduite en « parcs tournants » y compris sur parcours boisés, des techniques qui sont préconisées depuis maintenant une trentaine d'années en régions méditerranéennes (comment oublier le slogan de la fin des années '70 en Provence : « Les éleveurs reprennent le chemin de la colline » ?),
- avec des impératifs de protection, regroupement des troupeaux, multiplication des chiens de protection, électrification massive de grands territoires...,
- et une fréquentation et un multi usages très importants de ces mêmes territoires ?



... c'est aujourd'hui la principale question que nous n'avons pas résolue.

Qu'enfin, dernier enseignement de ces vingt années d'expérience en matière de protection des troupeaux contre la prédation, le comportement du loup s'est modifié au contact des troupeaux ; il s'est adapté à la mise en œuvre progressive de ces dispositifs de protection ; les échecs qui sont patents dans de nombreuses situations, indiquent que la peur ancestrale du loup vis-à-vis de l'Homme ne semble plus opérer ; la protection n'est ainsi plus suffisante : il va s'agir désormais de réapprendre au loup à ne pas s'approcher de l'homme, de le « déshabituer » d'une fréquentation trop assidue des troupeaux et de permettre dans le même temps aux éleveurs de défendre leurs animaux ; c'est en quelque sorte cette voie que le nouveau Plan national d'actions Loup 2013-2017 commence à explorer.

Pour autant, et c'est sur ce questionnement que nous pourrions conclure, comment va-ton construire une réflexion aboutie sur l'avenir des activités d'élevage pastoral qui ont façonné des territoires ruraux et montagnards riches en biodiversité, chercher des consensus, trouver des compromis, voire opérer des choix, dans un contexte où des groupes sociaux, des institutions, d'autres activités économiques cherchent à y trouver un semblant de « nature sauvage » (autour du concept de « wilderness ») ?

Le loup est également un révélateur du choc de ces conceptions dans la gouvernance et les choix d'aménagement des territoires...

Marc Dimanche - CERPAM

